

## **Le vieillissement comme révélateur des différences de sexes et des inégalités au sein des solidarités intergénérationnelles**

« Vivre c'est vieillir, rien de plus », cette courte phrase de Simone de Beauvoir est instructive car elle mentionne implicitement que le vieillissement est un processus naturel, inéluctable, que l'on imagine partagé par toute l'humanité. Le vieillissement n'est pas la vieillesse, ni la maladie, et chacun le pratique désormais durant une bonne partie de sa vie, en moyenne entre le tiers et la moitié. Le vieillissement est également un processus social. Autrement dit, les conditions du vieillissement se sont largement transformées au cours de ces dernières décennies : le résultat obtenu est un gain de longévité : si l'on examine les courbes d'espérance de vie, on constate facilement une progression quasi jamais démenti de la durée de vie, mais aussi globalement une amélioration de la qualité de vie : Cela tient aux progrès médicaux, mais aussi à l'amélioration des conditions matérielle de vie, grâce à des retraites plus confortables, une alimentation plus équilibrée, .. etc. Les facteurs sont multiples : on pourrait les discerner.

Qui dit processus social dit que le vieillissement est au coeur de comportements, de relations, de rapports qui nous instruisent sur la pluralité des acteurs en présence, mais aussi les inégalités de traitement en question. L'objet de mon propos introductif à vos travaux est d'examiner rapidement (en les nommant plus qu'en ne les analysant vraiment faute de temps, les conséquences sociales du processus du vieillissement qui affectent dans la vie privée principalement les identités de sexes, mais aussi les rapports entre générations que l'on traduit souvent sans grand discernement par le terme de solidarités familiales:

Le vieillissement n'est pas la vieillesse, ni la maladie, et pourtant c'est bien la vieillesse et son extension comme catégorie d'âge ainsi que les pathologies qui la caractérisent qui font du processus du vieillissement un problème de société, c'est-à-dire principalement un problème de protection sociale (retraite, assurance vieillesse), et de santé publique, etc. Sur le papier actions publique et comportements privés s'additionnent, dit autrement protection sociales et solidarités familiale sont censés se conjuguer pour couvrir les besoins en ressources, santé et services divers, que l'allongement de la vie ne cesse d'occasionner, chaque jour davantage.

S'agissant d'un mot de l'action publique, il faut avoir à l'esprit que l'Etat consacre en effet des dépenses publiques considérables en faveur des plus âgés. Aujourd'hui, les soixante et plus perçoivent chaque année, en transferts de retraite ou de santé, près de 20% du revenu national, soit davantage que l'ensemble des autres classes d'âge en dépenses d'éducation, d'allocations familiales, minima sociaux, chômage, etc.

2/3 des bénéficiaires de l'aide sociale sont des personnes âgées, en 2003 (source DREES, enquête aide sociale). Depuis les lois de décentralisation de 1984, l'aide sociale relève de la compétence des conseils généraux. Cette aide consiste en des prestations et services dispensés dans trois principaux secteurs : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, ... auxquels est venue s'ajouter, au début des années quatre-vingt-dix, la prise en charge des dépenses d'insertion au titre du revenu minimum d'insertion (RMI). L'Etat est devenu omniprésent dans le fonctionnement des familles, à travers le droit civil, le droit social et les politiques sociales dont l'importance a progressé de façon considérable au cours du dernier demi-siècle (122).

Cette action des politiques publiques pose en toile de fond, la question l'équité entre générations : en effet on constatera que parallèlement aux mesures prises en direction des personnes âgées, le sort des jeunes générations a connu une assez nette dégradation : leur salaire d'embauche réel a stagné de 1970 à 1990 alors que le salaire moyen augmentait de 60% au cours de la période ; il aurait plutôt diminué depuis. La dévalorisation des diplômes, les difficultés d'accès à l'emploi

jointes au maintien de la rémunération à l'ancienneté expliquent l'écart grandissant entre les salaires du père et du fils (de 15% en 1975 à 35% en l'an 2000). On se trouve ainsi confronté disais-je à un problème d'équité générationnelle. Cette détérioration est d'abord imputable aux dysfonctionnements du marché du travail. Mais l'Etat semble peu y remédier puisque l'on retrouve à peu près les mêmes évolutions pour le revenu (par unité de consommation) des jeunes ménages. Le niveau de vie moyen des retraités a rejoint celui des actifs, alors qu'au sein des ménages les plus pauvres, tout se passe comme si les jeunes cohortes « remplaçaient » peu à peu les plus de soixante ans. Si je mentionne cela, c'est pour que nous ne versions pas, lorsque nous raisonnons sur une catégorie d'âge : les jeunes, les vieux, etc., dans un misérabilisme de circonstance. Certes, toutes les personnes âgées ne sont pas fortunées, loin s'en faut, mais il faut avoir à l'esprit que « les personnellement économiquement faibles, comme l'on disait lorsqu'a été institué, en France le « minimum vieillesse », se recrutent de moins en moins parmi les plus âgés, et exceptionnellement parmi la génération des 60-75 ans. Pour mémoire, rappelons qu'en 1970 (il y a quasiment 40 ans), plus de 2, 2 millions personnes âgées recevaient ce minimum vieillesse. Le nombre a été divisé par 2 et le montant du minimum (dont on peut penser qu'il est encore insuffisant) multiplié par 3 depuis cette date. Ce recul de la précarité de la vie tient à un ensemble de facteurs que je n'évoquerai pas faute de temps (mais qu'on peut énoncer d'un mot : les dernières générations ont pu bénéficier d'une retraite à taux plein; elles ont pour certaines bénéficié d'un complément de revenu extrait de leur patrimoine, ou encore de la participation de la retraite des femmes salariées).

Reste que l'on vieillit toujours, que la société vieillit comme le disait il y a plusieurs décennies Alfred Sauvy et que cela concerne de plus en plus de gens. On vieillit certes plus tard, globalement mieux, de façon socialement et sexuellement très différenciée, mais on vieillit quand même. Ce qui place nous allons le voir en première ligne des relations interindividuelles qui se déploient dans la gestion de ce processus, l'ensemble des acteurs de la vie privée.

### **Quand la crise de l'Etat -Providence met en exergue le caractère inégalitaire des solidarités privées.**

A fortiori au cours de ces dernières années, « tous les pays européens ont connu une diminution de la solidarité publique. Cette crise de l'Etat -Providence, comme on la nomme généralement (et qui affecte l'avenir des dispositifs de sécurité sociale et en particulier de sa branche vieillesse) s'est traduite par une augmentation des inégalités sociales et, par conséquent, par un redéploiement de l'entraide familiale au sein des groupes sociaux. En effet, si les classes sociales les plus aisées ont pu externaliser en les finançant donc un certain nombre de fonctions autrefois assumées par la famille (garde d'enfants ou des personnes âgées...), les ménages moins favorisés, en particulier les familles monoparentales ou immigrées, n'ont pas pu avoir recours à ces services et sont obligés de faire appel à la solidarité familiale ». Lorsque les solidarités privées se manifestent, en temps de crise, les personnes les plus vulnérables sont précisément celles pour lesquelles le recours à la famille n'est pas possible. La plupart des enquêtes réalisées au cours de la dernière période ont apprécié l'étendue de ces liens familiaux entre générations. Leurs formes et leur importance nous renseignent en effet sur le rôle de la parenté dans les processus de solidarité, mobilité et transmission sociales : pour les résumer, on distinguera 3 types de relations d'entraide privée :

- les *relations d'entraide domestique*, (garde de enfants, aide ménagère,..),
- les *relations d'accès à des ressources sociales* (aides à la recherche d'un emploi, d'un logement, d'un service ou prestation, etc.),
- et enfin les relations de *transferts économiques* (financiers, patrimoniaux : héritage, donations, prêts,...).

L'existence de cette variété de relations, sa vitalité, un temps sous-estimées voire ignorées permet à la fois d'en comprendre la spécificité et les limites par comparaison avec la panoplie d'intervention des politiques sociales (ou solidarités institutionnelles), et de nuancer assez fortement l'idéologie ambiante d'une individualisation des liens de famille qui réduit le fonctionnement de la famille aux tribulations d'un couple plus ou moins tourmenté, absou ou épargné par les contraintes de la vie familiale élargie (l'éducation parentale, l'aide aux personnes âgées, etc.).

### **De quoi parle-t-on quand on parle de société « multigénérationnelle » ?**

Dans notre société, la famille est aujourd'hui associée à des valeurs positives et la co-présence des générations interprétée comme un gage d'entraide réciproque. Aussi est-il fait communément abstraction, à travers les discours stéréotypés sur les solidarités, de ce qui distingue les individus dans l'exercice concret des liens de parenté. Souligner les caractéristiques sociales existantes au sein des relations entre générations est dans ce contexte idéologique ambiant une manière de rompre avec les discours consensuels et positifs et donc une manière de contribuer sociologiquement à en établir les fondements. Sur l'échiquier des générations, les appartenances de classe et de sexe des individus contribuent en effet principalement à en construire les rapports. Elles permettent d'en comprendre à la fois le caractère et le rôle foncièrement inégalitaires.

La société française peut être décrite de nos jours comme une « société multigénérationnelle », compte tenu de l'allongement continu de l'espérance de vie : autrement dit la coexistence des générations se fait sur une plus longue période.

Une société multigénérationnelle n'est pourtant pas une société de mixité générationnelle au sens strict où les différentes générations en présence vivraient ensemble. Ce qui n'empêche pas, comme les enquêtes de ces dernières années l'ont montré, que des liens privés forts puissent être tissés.

Le caractère multigénérationnel d'une société n'est donc pas en soi le garant de l'échange à telle enseigne que l'on peut dire que la famille moderne, la parenté moderne se caractérise toujours par des rapports domestiques inégalitaires entre hommes et femmes quel que soit leur statut matrimonial, mais aussi par des échanges entre générations pour le moins asymétriques. Ces échanges en effet à la fois créent des obligations et des devoirs d'entraide différents selon l'appartenance de sexe des individus, et leur position dans le cycle de vie, profitent inégalement aux intéressés selon leur âge et ont une efficacité ou une portée sociale inégale selon le milieu socio-économique de la famille. Autrement dit, les « prétendues solidarités familiales sont inégalitaires ». C'est cette idée qu'il faut garder à l'esprit, non pas par entêtement idéologique, mais par posture scientifique, afin de mieux dépasser la vision commune devenue une évidence trompeuse d'une société à la fois multigénérationnelle et solidaire. C'est cette idée que je voudrais rapidement expliciter.

### **Une réciprocité intergénérationnelle à géométrie variable :**

L'étude des transferts privés monétaires montre que ceux-ci descendent en grande majorité les générations : ainsi les aides financières vers l'aval sont-elles dix fois plus importantes que les aides ascendantes. Les enquêtes de socio-économie ont montré que les familles sont principalement « solidaires avec leurs descendance ». Ce qui renforce l'idée que l'entraide familiale se pratique avec d'autant plus d'évidence qu'elle épouse le sens de la filiation.

La famille actuelle peine à assurer le soutien aux parents âgés et ne pourrait le plus souvent y parvenir sans l'aide publique. En revanche, elle semble plus performante s'agissant des aides vers l'aval : celle « naturelle » pour l'éducation des enfants (activité coûteuse en temps et sans gains de productivité notables...), elle se distingue plus généralement par ses capacités de transmission à l'égard de sa descendance, qu'il s'agisse des valeurs familiales, des préférences ou des transferts.

De là, l'idée populaire, avancée dans des cercles très divers, d'un partage des rôles : l'Etat s'occuperait en priorité des plus âgés et la famille des plus jeunes. Familles et Etat se partageraient-ils la tâche ? En fait de partage, on constatera que les transferts ascendants ne sont pas pour autant absents, mais qu'ils proviennent souvent de « sujets d'âge mûr ». La réalité de cette « génération pivot » a été bien décrite dans les années 90. Elle est composée par les adultes qui doivent faire face à une double dépendance, celle de la génération de leurs parents âgés et celles de leurs enfants et petit-enfants. Cette génération pivot se trouve davantage sollicitée au sein des échanges familiaux compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie des aînés mais aussi de l'accroissement des difficultés d'insertion des plus jeunes sur le marché du travail. Ainsi, comme le résume Clothilde Lemarchant (2004), bien des parents au seuil de leur retraite se trouvent sollicités en amont, par leurs vieux parents devenus dépendants, et en aval par certains de leurs enfants subissant de plein fouet les difficultés d'insertion professionnelle.

### **Hétérogénéité des générations et division sexuée de l'entraide :**

L'existence de cette génération pivot est doublement instructive. Elle est la preuve implicite qu'il existe des cohortes plus chanceuses que d'autres : « les générations nées avant 1920 subirent un sort difficile; les suivantes, nées jusqu'en 1950 [et qui composent cette génération pivot] connurent un destin inespéré : multiplication des diplômes sans dévalorisation, forte mobilité ascendante, salaires et revenus rapidement croissants, meilleure protection sociale, etc. »

L'existence de cette génération pivot montre également, s'il en était besoin, que les générations ne subissent pas seulement des inégalités de l'histoire de nos sociétés (les guerres, les crises économiques, etc.), mais qu'elles participent à la construction des inégalités sociales, et en particulier qu'elles reproduisent l'exercice d'un partage inégal des rôles d'entraide entre les sexes, mieux qu'elle le renforce. Les femmes sont en effet plus impliquées que les hommes dans l'exercice des solidarités dans toutes les générations : elles composent l'essentiel de cette « génération pivot âgée entre 50 et 60 ans , parfois plus».

L'aide par exemple aux personnes âgées ou dans la garde des jeunes enfants est quotidiennement « une affaire de femmes » : les liens privilégiés mère-fille mais aussi belle-mère/belle-fille/ ou encore grand-mère/petite-fille sont les exemples les plus visible des réciprocités observables dans la circulation des aides à l'intérieur du réseau de parenté. Ils témoignent du caractère éminemment sexué des relations entre générations : comme l'illustre C. Attias-Donfut, dans une enquête : Les femmes prennent soin de leurs enfants, puis de leurs petits-enfants, tout en s'occupant de leurs parents, puis quand elles deviennent plus vieilles, elles reçoivent à leur tour un soutien de leur enfants, surtout de leurs filles et belles-filles, dans un cycle de réciprocités à la fois directes (de la part de leurs propres enfants pour l'aide qu'ils ont eux-mêmes reçue) et indirecte (de la part de leurs petits-enfants pour l'aide qu'elles ont apportée à leurs propres parents).

L'entraide entre générations (quelque soit le sens : des plus jeunes en direction des plus âgés ou l'inverse) révèle ou traduit plus fondamentalement l'inégal partage des rôles domestiques entre les hommes et les femmes :

Mentionner les différences de sexe dans l'exercice des tâches domestiques peut surprendre, tant, au cours de la dernière période, les commentaires produits, fortement médiatisés, ont pris le parti de mettre en exergue le développement d'une meilleure distribution des rôles au sein des couples. Les conclusions des enquêtes de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) sur les emplois du temps des ménages qui vivent en couple (1986 et 1999) en sont un exemple illustratif : si elles montrent que la situation reste encore inégalitaire, elles soulignent principalement que « *la part des hommes dans le travail domestique augmente* ». Cette formulation est formellement (*i. e.* d'un point de vue statistique) irréprochable. Signifie-t-elle pour autant que les hommes participent davantage aux tâches domestiques, incluant l'éducation des enfants ? Indique-t-elle une plus grande égalité entre membres du couple ? Autrement dit, peut-on réellement affirmer « *que le travail domestique est devenu moins inégalitaire* » (Brousse, 2000) ? La réalité est en fait beaucoup plus nuancée : un examen approfondie des données statistiques montre que cette

part croissante de l'activité des hommes résulte bien davantage de la libération progressive et relative des femmes des tâches domestiques que de l'augmentation réelle de l'investissement de ceux-ci dans ce domaine. Autrement dit, si le temps d'activité domestique des femmes baisse, et donc si leur temps libre total augmente, c'est en réalité essentiellement en raison de facteurs endogènes, propres à l'univers domestique, d'où résulte une redéfinition des tâches, liée aux progrès des nouvelles technologies de la sphère domestique, ainsi qu'à une externalisation marchande de certaines tâches (ménagères et de garde d'enfants).

Une autre tendance statistique généralement admise est que « *dans les couples qui disposent d'un niveau d'études plus élevé, qui ont fait des études supérieures, la répartition des tâches domestique serait plus équilibrée* » (Brousse, 2000), les hommes participant davantage. Cette interprétation distingue les ménages populaires qui seraient régis par une division des tâches plus traditionnelle, des ménages culturellement plus favorisés qui seraient quant à eux sensibles à un meilleur partage des tâches. En réalité, cette dualité doit être fortement nuancée car les couples culturellement et économiquement les mieux dotés sont globalement ceux pour lesquels la charge domestique est généralement la moins lourde, dans la mesure où ils ont recours plus fréquemment à des aides extérieures (services à domicile...).

Interrogés par récemment sondage ( Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 2003), hommes et femmes continuent de penser que le rôle maternel doit l'emporter sur le professionnel. Ce résultat atteste que les femmes ont intériorisé que leur rôle consistait avant tout à se consacrer à la famille.

Une enquête (Barrère-Maurisson et al., 2000) confirme que la vie de couple fait ressortir une forte différenciation sexuée des rôles : les pères se consacrent le plus souvent aux enfants dans les activités de socialisation (les loisirs et la conversation), alors que les mères se chargent plutôt du volet domestique. Cette affectation prioritaire des femmes à la sphère domestique est le résultat d'un certain nombre d'inégalités sociales entre hommes et femmes qui passent encore largement inaperçues, parce que mises sur le compte de différences naturelles entre les sexes. La distinction des rôles paternel et maternel fait en effet partie de ces vérités que l'on tient encore pour évidentes et universelles. La famille constitue de ce point de vue un domaine où la confusion entre les dimensions naturelle et sociale des appartenances de sexe est la plus forte, et donc source de stéréotypes particulièrement difficiles à discerner. S'occuper des autres fait partie du rôle traditionnel des femmes. L'aide aux personnes âgées y compris reste une affaire quotidiennement de femme : cette pratique nous instruit plus largement sur le destin différencié des hommes et des femmes au cours du vieillissement.

Invité il y a deux semaines à un colloque sur le temps domestique, à St Jacques de Compostelle, une collègue gallicienne m'indiquait l'existence d'un dicton espagnol : la traduction est la suivante : « les hommes en Espagne meurent riches, beaux et heureux ». Ce dicton peut être extrapolé à d'autres pays européens et pas seulement. Si on le déconstruit sociologiquement, on obtiendra un résumé fort instructif des différenciations de sexe dans l'exercice des solidarités domestiques intra et intergénérationnelles. Ce court exercice de déconstruction sera ma conclusion :

- 1) « les hommes meurent riches » : ce qui signifie qu'ils bénéficient globalement d'un niveau économique supérieur à celui des femmes (leur retraite est bien supérieure à celui de leur conjointe) qui elle sont plus nombreuses que les premiers à se retrouver seules, à vivre une partie non négligeable de leur vieillesse dans une situation de plus grande fragilité économique.
- 2) « les hommes meurent beaux » : ce qui signifie que la vieillesse qui est une phase de l'existence plus courte ou plus brève pour eux (leur espérance de vie moyenne est de 77 ans avec une dispersion assez nette : en effet on constate que l'ampleur des différences sociales de santé est généralement plus forte chez les hommes que chez les femmes). Autre

indication statistique : les 65 ans et plus sont composés en 2005 de 59% de femmes. et de 41% d'hommes. Autre statistique : au recensement de 1999 : 48% des femmes de plus de 75 ans vivaient seules, contre 20% des hommes.

Mourant plus jeunes, les hommes sont moins exposés aux manifestations de la morbidité et notamment aux maladies emblématiques et invalidantes de la grande vieillesse (alzheimer, parkinson, etc.). « Les hommes sont donc plus exposés au risque de maladie mortelle tandis que les femmes sont plus exposées au risque de maladies chroniques et invalidantes ».

- 3) enfin « les hommes meurent heureux » : il faut entendre qu'ils précèdent dans la mort le plus souvent leur conjointe, s'ils en ont une, avec ce que cela signifie en terme de liens de sociabilité, mais aussi d'entraide ou de soin : l'enquête 3 générations de Claudine Attias-Donfut montrait que les femmes âgées dépendantes sont aidées en premier par d'autres femmes, dans 54% des cas (des femmes de leur entourage ou lignée familial(e) proche dont j'ai parlé précédemment), alors que les hommes dans la même situation sont plus de 80% à être aidés par des femmes (le plus souvent donc leur conjointe). Ces données nous instruisent sur le fait que l'entrée en dépendance est un processus vécu différemment par les hommes et les femmes : pour les premiers, ce processus est le plus souvent invisible car géré dans le cercle de la vie privée, au prix d'un dévouement ; pour les secondes, il correspond à des situations de solitude accentuée, à défaut d'être pris en charge par les institutions pour des raisons de solvabilité.

L'entrée en dépendance peut être par conséquent conséquent comme un processus qui commence avec l'émergence des premières difficultés à assumer de façon autonome la vie quotidienne et dont la reconnaissance par les instances compétentes et sa prise en charge publique constitue l'étape ultime. L'entrée dans ce processus se fait pour les femmes le plus souvent dans une situation de solitude conjugale donc, avec certes l'appui d'un membre féminin de la famille (fille, petite fille, nièce, etc) et débouche également sur une prise en charge institutionnelle (la très grande majorité des bénéficiaires de l'APA (Aide pour autonomie) sont des femmes, ce qui nous renseigne sur le déficit solidaire dont elle sont l'objet, alors qu'à contrario la dépendance des hommes est généralement prise en charge à domicile par leur conjointe.

### **Quand les transmissions intergénérationnelles perpétuent et confortent les inégalités sociales :**

« Le fil rouge qui traverse la filiation est bien souvent entrelacé d'un fil d'argent ». Cette belle expression souligne l'importance des transferts financiers dans les relations entre générations. On sait que le nombre de donations a augmenté de 50% entre 1970 et 1990, que cette augmentation s'est concentrée dans les couches les plus fortunées de la population et que, dans 90% des cas, il s'agit de transmettre des biens immobiliers, logements et outils professionnels. Cette tendance montre qu'en matière de transmission intergénérationnelle, le clivage social n'a fait que se perpétuer voire se renforcer, confortant par là-même les inégalités de niveau de vie et de conditions sociales. Tout se passe comme si, plus que jamais, une ligne de partage distinguait les classes sociales : aux individus des groupes favorisés le privilège de se léguer des biens patrimoniaux en tous genres destinés à garantir ou préserver l'avenir, aux individus des couches populaires, la consolation de se transmettre des biens symboliques à la valeur sentimentale ajoutée. Economie des biens patrimoniaux et économie des biens ordinaires se répartissent en effet de façon socialement différenciés et ne produisent assurément pas les mêmes bénéfices. Sans compter que, toutes choses étant égales par ailleurs, dans le cas où les parents quel que soit leur milieu social ont un bien économique à transmettre, les enquêtes montrent que l'opportunité du transfert obtenu est sensiblement plus grande dans les milieux supérieurs. Autrement dit, les moyens patrimoniaux se produisent à des moments plus cruciaux pour leurs destinataires, à mesure qu'on s'élève dans l'échelle sociale, si l'on en juge par le recours et la possibilité matérielle plus grande offerte à ces milieux de pratiquer des donations anticipées entre vifs. La transmission intergénérationnelle entre ainsi dans le champ socialement inégalitaire des capacités stratégiques des donateurs. « L'idée qu'il

faut aider les jeunes générations quand elles en ont besoin, c'est-à-dire à l'orée de leurs projets professionnels et conjugaux se répand, d'autant plus que l'allongement de la vie des parents repousse l'échéance de l'héritage pour les enfants à un âge où ces derniers approchent souvent de la retraite ». Ce constat général souligne implicitement le fossé social qui sépare les donateurs potentiels (parents ou grands-parents) selon que le legs dont ils disposent est nécessaire à leur propre existence (résidence principale,..) ou constitue au contraire un bien disponible et superflu.

Dans une société où le discours idéologique souligne régulièrement l'action positive des relations entre générations, la disponibilité sans faille des grand-parents en direction des petits enfants, le bénéfice de leur vitalité, de leur disponibilité ou encore de leur fortune dont ils font profiter leurs descendants, la tâche du sociologue est plus que jamais de rappeler que ces relations sont avant tout des ressources sociales inégalement offertes à tous, irréductibles à des questions de sentiments ou d'affection. Ces ressources ou capitaux ont comme conséquence d'ouvrir ou au contraire de restreindre les horizons des individus, selon donc qu'ils grandissent dans un environnement familial socialement et économiquement favorable ou au contraire dans un espace familial plus indigent pour ne pas dire contraignant. Si l'environnement social immédiat n'est pas une contingence secondaire de l'existence et tend au contraire à s'imposer comme une condition existentielle du développement de chacun, alors on doit avoir à l'esprit que la famille reste l'instance où naissent et se développent les inégalités les plus marquantes et définitives, ce qui montre l'importance des enjeux de socialisation posée aux institutions dites secondaires comme l'école dont jusqu'à présent rien n'a vraiment été prouvé quant à sa capacité à corriger efficacement les handicaps d'origine.

Ces inégalités sociales se manifestent au moins à deux niveaux. Autrement dit le milieu social d'appartenance est doublement efficace. Il l'est tout d'abord au niveau de l'intensité, chaque génération aidant en fonction de ses moyens : « l'intensité de l'entraide est corrélée aux revenus et aux milieux sociaux. Il y a de toute évidence un effet positif des ressources détenues sur les pratiques d'entraide. La capacité potentielle d'aide, en argent, en moyens matériels, en capital social et en temps, favorise le développement de l'entraide ». Le milieu social d'appartenance est également discriminant dans la mesure où il détermine grandement la portée sociale de l'entraide. De façon exploratoire, Agnès Pitrou distinguait l'aide de subsistance caractéristique des couches populaires, de l'aide de promotion typique des catégories moyennes et supérieures. On conviendra assez facilement que près de trente ans plus tard, en dépit de l'évolution du système public de protection sociale, l'aide potentielle en milieu défavorisé porte toujours sur des enjeux d'économie quotidienne, alors que dans les classes sociales plus aisées, les potentialités sociales et économiques plus grandes dont on dispose favorisent plus que jamais l'aide de confort et de promotion (ou de contre-mobilité) sociale. Dans tous les cas, l'aide des générations âgées vers les plus jeunes –qui représente le sens le plus massif des flux d'entraide au sein du réseau familial- a des effets socialement différents.

Ce deuxième niveau des inégalités sociales (celui de leur nature) n'est ici que succinctement évoqué comme pour mieux énoncer l'idée que la place de chaque génération a fondamentalement une valeur relative qui dépend principalement de ses propres conditions sociales d'existence. Cette place est appréciée par les autres générations principalement en fonction de la propre position sociale des individus qui la composent et donc de leur propre capacité à exister au regard des autres, à agir ou entraider. C'est là la critique essentielle selon nous que l'on doit porter à la notion de « société multigénérationnelle » qui tend à englober de façon consensuelle les dispositifs et capacités stratégiques des acteurs, sans distinction de classe, c'est-à-dire *a minima* sans distinction de leurs ressources. Les relations entre générations n'ont de sens que si chacun a quelque chose à transmettre. Et quand ce n'est pas le cas, le silence de l'inutilité des générations âgées se fait entendre et vient grossir celui du sentiment de solitude ou d'isolement. La famille a comme toute institution ses limites. La présence sur le papier de plusieurs générations n'est pas nécessairement un signe de renfort, quand le lot quotidien de chacune est de se pencher sur propres problèmes. Au quotidien, l'acuité de ces difficultés l'emporte plus souvent qu'on ne l'imagine sur les capacités d'entraide réciproque, signe que ces dernières ne s'appliquent pas en toutes circonstances, de façon

automatique ou inconditionnelle, contrairement aux représentations de sens commun qui les érigent en actes naturels et universels.

## CONCLUSION :

Pour infirmer la thèse du naturalisme familial et par voie de conséquence de la « mixité intergénérationnelle », où les membres d'une lignée honorerait chacun un contrat moral tacite de solidarité, sorte de conscience d'une dépendance mutuelle (« la famille restant la famille ! ») et d'une appartenance à une communauté de destin, Agnès Pitrou a cette phrase choc : « dans l'exercice de la solidarité familiale, il y a des élus et des exclus, des exploités et des exemptés ou des fuyards ». Ce propos doit résonner comme une incitation à mieux comprendre comment l'appartenance sociale (de classe et de sexe) contribue à définir les rapports de générations. La place occupée dans ces rapports contribue à déterminer la norme de réciprocité entre chacune d'elles ainsi que le contenu du comportement et du sentiment d'entraide. A y regarder de près, cette place ne résulte pas de choix strictement individuels. Elle porte plutôt la marque de la position socio-biographique des individus (y compris dans ses implications affectives). Qu'est-ce qui fait que dans la lignée certains sont « plus solidaires que d'autres, ont un sentiment plus aigu de soumission au devoir d'obligation familiale, sont plus enclins à respecter les règles de l'échange inégal, à supporter les injustices de la solidarité, manifestent apparemment un « sens du sacrifice » plus développé ? Ces questions alimentent la réflexion d'un sociologue qui s'interroge sur les conditions de production des relations intergénérationnelles, soucieux de dépasser l'évidence des choses, la vision irénique ou angélique généralement de mise. Les normes du bon fils, de la belle-fille exemplaire, du grand-parent idéal, du petit-fils modèle ne sont pas universelles, elles varient socialement et donc ne s'imposent pas à tous de manière uniforme ou arbitraire. Elles procèdent de logiques qui sans être « marchandes » ne manquent pas d'interpeller la place de chacun dans les intérêts en présence et à venir.

**Thierry Blöss**

Sociologue

Université d'Aix-Marseille 1 - LEST (Cnrs)

[thierry.bloss@univ-provence.fr](mailto:thierry.bloss@univ-provence.fr)

## Références bibliographiques :

- L. Arrondel et A. Masson, « Que nous enseignent les enquêtes sur les transferts patrimoniaux en France ? », *Economie et prévision*, n°100-101, 1991.
- C. Attias-Donfut (sous la direction de), *Les solidarités entre les générations. Vieillesse, familles, Etat*, Nathan, 1995.
- C. Attias-Donfut, N. Lapierre, M. Segalen, *Le nouvel esprit de famille*, Ed. Odile Jacob, 2004.
- T. Blöss, *Les liens de famille. Sociologie des rapports entre générations*, PUF, 1997.
- T. Blöss (ed.) *La dialectique des rapports hommes-femmes*, PUF, 2002.
- T. Blöss - « L'égalité parentale au cœur des contradictions de la vie privée et des politiques publiques » in *La dialectique des rapports hommes-femmes*, (sous la direction de T. Blöss). P.U.F., Collection Sociologie d'Aujourd'hui, juillet 2002.
- T. Blöss, « L'individualisme dans la vie privée : mythe ou réalité ? » revue *Projet*, septembre 2002.
- C. Bonvalet et J. Ogg, « Les enquêtes sur l'entraide familiale en Europe », *Recherches et prévisions*, n°77, 2004, p. 77-85.

C. Brousse, La répartition du travail domestique entre hommes et femmes, in *Rapports de genre et question de population. I Genre et population, France 2000*. Ouvrage collectif.

A.-M. Daune Richard, « Activité professionnelle, travail domestique et lignées féminines », *Le sexe du travail*, Grenoble, PUG, 1984, p. 45-46.

L. Chauvel, *Le destin des générations*, PUF, 1998.

J.-H. Déchaux, « Des fonctions économiques », *Informations sociales*, CNAF, n°35-36, 1994, p. 72-77.

C. Lemarchant, Familles et inégalités entre générations, *Les Cahiers français*, 2004, p.39-45.

A. Masson, « Economie des solidarités. Forces et faiblesses des solidarités comme anti-marché », in *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission* (coordonné par D. Debordeaux et P. Strobel), LGDJ, coll. Droit et société, vol. 34, 2002, p.143-182.

A. Masson, « Etat-Providence et famille : le lien intergénérationnel en question », *Les Cahiers français*, 2004, p.81-87.

E. Maurin, *Le ghetto français*, La République des idées/Le Seuil, 2004.

A. Pitrou, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?* Toulouse, Privat, 1992 (1<sup>o</sup> édition 1978).

A. Pitrou, « A la recherche des solidarités familiales. Concepts incertains et réalités mouvantes », in *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission* (coordonné par D. Debordeaux et P. Strobel), LGDJ, coll. Droit et société, vol. 34, 2002, p. 233-252.